

# CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

*Société anonyme au capital de 4 786 635 euros*  
*Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS*  
*768 801 243 RCS PARIS*

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2012

### Compte rendu

- 7 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 3 mai 2012 au 9, avenue Matignon, 75008 Paris, détenant 316 143 actions représentant 316 143 droits de vote et 99,07 % des 319 109 actions ayant le droit de vote existantes.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées à l'unanimité.

Les comptes de l'exercice 2011 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 1 euro par action ont été approuvés.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé la société Eurisma en qualité de nouvel administrateur pour une durée de quatre années, compte tenu de l'adoption de la septième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs.

L'Assemblée générale a également renouvelé le mandat d'administrateur de la société Finatis pour une durée de quatre années, compte tenu de l'adoption de la septième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs.

Enfin, l'Assemblée générale a modifié l'article 12 des statuts « Durée des fonctions » afin de réduire avec effet immédiat et application aux mandats en cours de la durée des fonctions des administrateurs et de la fixer à quatre ans.

### Résultat des votes

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

PREMIERE RESOLUTION : *Approbaton des comptes annuels*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : *Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : *Nomination d'un nouvel administrateur (Société Eurisma)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Société Finatis)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

SEPTIÈME RÉOLUTION : *Modification de l'article 12 des statuts « Durée des fonctions » (réduction du mandat des administrateurs à quatre ans avec prise d'effet immédiate)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

\*